

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITE DE BORDEAUX

LICENCE

Vu le code de l'éducation notamment ses articles L613-1, D613-3 et D613-6 ;
Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITE DE BORDEAUX l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. BICHARA TAKABO ALI, né le 15 septembre 1998 à NDIAMENA (TCHAD) en vue de son inscription à la Licence ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE Electronique, énergie électrique, automatique,

Le diplôme de **LICENCE** de Sciences, Technologies, Santé, Mention SCIENCES POUR L'INGENIEUR
mention passable

est délivré à **M. BICHARA TAKABO ALI**

au titre de l'année universitaire 2023-2024

et confère le **grade de licence**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 24 octobre 2024

Le titulaire

Le Président



*La Rectrice d'Académie,
Chancelière des universités*



N° **UNIVBOR 14653005**

Dean LEWIS

Anne BISAGNI-FAURE

/2024202301524